

JEMIL EL MANSOUR

# "Accusé, levez-vous!"

*Le couperet est tombé ! Après dix jours de détention, Jemil El Mansour connaît désormais les accusations qui sont portées contre lui par la justice : "complots visant à renverser l'ordre constitutionnel et adhésion à des associations non autorisées!"*

**J**emil El Mansour sait désormais à quoi s'en tenir ! Accusé d'avoir menacé les institutions de la République et d'avoir adhéré à des regroupements illégaux, l'ancien maire de la Moughataa d'Arabat est depuis le début de la semaine, devant le juge d'instruction. Et c'est M. Tall Ali Moussa, le tout nouveau président du premier cabinet du Tribunal de Nouakchott qui est chargé de cette tâche.

Transféré en début de semaine du centre de Baïla à la base marine, le prévenu qui pourrait vraisemblablement voir son dossier assimilé à celui des putschistes du 8 juin 2003, est toutefois accablé d'une accusation supplémentaire par rapport à ses compagnons de cellule. Jemil est le président de l'Association de lutte contre la normalisation des relations diplomatiques entre la Mauritanie et Israël, une association non reconnue, qui organise ses activités à l'intérieur pays !

Arrivé à Nouakchott le 9 janvier 2004, Jemil El Mansour est arrêté dès sa descente d'avion, au motif qu'il s'était évadé le 9 juin 2003 de la prison de Baïla, soit deux jours après le coup d'État manqué de Saleh Ould Hanena. Accusations rapidement rejetées par le collectif des avocats constitué, qui brandit l'arrêt de la Cour criminelle, remettant en liberté provisoire les Islamistes incarcérés en mai 2003. Dans la liste qui avait été présentée à l'attention des prévenus, Jemil Ould Mansour figurait au quatrième rang des personnes élargies ! Plus tard, des informations convergentes provenant du Palais de Justice, soutenaient que Jemil Ould Mansour avait été mis aux arrêts pour activisme au sein des mouvements d'opposition basés à l'étranger. En fait, Jemil Ould Mansour, qui avait bénéficié du statut de réfugié politique à Bruxelles, s'en était particulièrement pris au pouvoir mauritanien, au cours de ses différentes interventions à la chaîne qatarie "El Jezira". Seulement, ces sorties intempestives n'étaient pas plus virulentes que celles de Messaoud Ould Boulkheir et de Ahmed Ould Daddah, ni celles de Mohamed Khouna Ould Haïdalla... Dès lors, il était inconvenant de l'arrêter pour ses propos, alors que libres à l'intérieur du territoire national, les leaders de l'opposition continuent de critiquer le pouvoir sans être inquiétés.

Finalement, pour le garder en prison, la justice est revenue sur les chefs d'accusation qui avaient été évoqués lors de son incarcération



en mai 2003... nonobstant le dernier arrêt de la Cour qui lui offrait la liberté provisoire. Ainsi, Jemil El Mansour que la société civile et les partis d'opposition (réunis la semaine dernière à Nouakchott) considèrent comme un prisonnier politique, pourrait voir son dossier introduit en flagrance, notamment pour des liens qui restent à être établis, entre les putschistes et lui.

Précédemment arrêté au même titre qu'un groupe de trente islamistes, après des attentats qui se sont produits simultanément en mai dernier, au Maroc et en Arabie Saoudite, Jemil El Mansour avait été soupçonné d'animer une branche d'El Qaïda en Mauritanie. La campagne de dénigrement lancée dans les médias publics contre les Islamistes (constitués en grande partie d'Imams de mosquées), avait produit l'effet inverse, du fait de l'absence de preuve ! A tous les niveaux de la société, on appelait à la clémence... Tout porte à croire que c'est ce mouvement de solidarité que le Parquet voudrait quelque part briser, liant l'affaire Jemil Mansour à la tentative de putsch manqué du 8 juin. Les putschistes, on se le rappelle, comptaient profiter du malaise social créé par l'incarcération des érudits pour organiser et justifier leur coup de force. Raison suffisante pour assimiler le dossier de Jemil à leur.

On constate pour le moment, que c'est le même juge d'instruction en charge du dossier des putschistes, qui s'occupe également du cas Jemil El Mansour.

Fera-t-il la différence dans l'appréciation des chefs d'accusation ? La suite des événements nous le dira, certainement.

Oumar El Moctar